



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

34 COM

Distribution limitée

WHC-10/34.COM/12B
Paris, 11 juin 2010
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-quatrième session

Brasilia, Brésil
25 juillet-3 août 2010

Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Réflexion sur l'avenir de la
Convention du patrimoine mondial

12B : Préparation du 40e Anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial (2012)*

RÉSUMÉ

Ce document présente le projet de concept prévu pour marquer le 40e Anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* en 2012, sur le thème « Patrimoine et développement ».

Projet de décision : 34 COM 12B, voir le point II.

I. Préparation du 40e Anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* (2012)

A. Antécédents

1. Le 40e Anniversaire de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 16 novembre 1972, constitue une occasion pour la communauté internationale engagée dans la conservation du patrimoine culturel et naturel de réfléchir sur les réalisations de la *Convention* à ce jour, et de faire le bilan des défis qui continuent à se poser. Cela devrait aussi aider la communauté internationale à centrer son intérêt sur le patrimoine mondial et à améliorer encore la sensibilisation à la *Convention* et à l'image publique de cet instrument juridique, qui, 40 ans après, est plus d'actualité que jamais.
2. Tout d'abord, cet Anniversaire doit permettre à la communauté du patrimoine mondial, États parties, gestionnaires de sites, collectivités locales, UNESCO en tant que Secrétariat de la *Convention*, ainsi que toutes les parties prenantes engagées dans les processus du patrimoine mondial, de situer la véritable place de la *Convention* en tant qu'outil permettant de préserver le patrimoine de l'humanité de valeur universelle exceptionnelle dans le contexte du monde d'aujourd'hui, vu à travers les 8 OMD (Objectifs du Millénaire pour le développement). Les activités de cette célébration, que le Centre du patrimoine mondial propose de mettre au point et de réaliser en concertation avec les États parties et des partenaires, seront donc essentiellement axées sur les relations et la synergie entre Patrimoine et développement. C'est donc le thème principal proposé pour cette année d'Anniversaire.
3. Les principaux objectifs des activités de cette célébration sont les suivants :
 - a) Montrer la valeur de la préservation du patrimoine pour améliorer les conditions sociales et économiques des communautés associées aux sites du patrimoine mondial ;
 - b) Améliorer la visibilité de la *Convention* et des activités entreprises pour préserver le patrimoine mondial tout en contribuant au développement durable ;
 - c) Affirmer le rôle de la recherche, de la formation et du renforcement des capacités pour une meilleure conservation du patrimoine mondial ;
 - d) Renforcer le rôle des partenaires du secteur privé pour financer la conservation et les efforts de développement durable sur les sites du patrimoine mondial.
4. Les résultats des activités de cette célébration seront pris en compte dans les processus établis pour les futures orientations de développement de la *Convention du patrimoine mondial*.

B. Concept

5. Depuis le lancement des célébrations en janvier 2012, jusqu'à la principale cérémonie officielle du 16 novembre 2012, une série d'ateliers, de réunions et d'autres manifestations seront organisés dans les cinq régions du monde, accompagnés de tout un ensemble d'outils de communication adaptés et d'activités destinés à renforcer la visibilité de la *Convention*. La coordination des différents éléments de la célébration sera assurée par le Centre du patrimoine mondial, en concertation avec les États parties à la *Convention*, les Bureaux hors Siège de l'UNESCO, les Organisations consultatives, les Centres de catégorie 2 de l'UNESCO consacrés au patrimoine mondial, les partenaires et les principales ONG de conservation.

6. Les sujets envisagés pour les réunions thématiques (une par région) sont les suivants :
 - a) Recherche, éducation et renforcement des capacités comme mesures d'accompagnement pour la crédibilité et la conservation
 - b) Mesures exemplaires montrant comment le patrimoine trouve sa place dans le développement durable
 - c) Partenaires du secteur privé : soutien au développement durable et savoir-faire en action
 - d) Des habitants et des sites : comment intégrer des projets communautaires durables dans la planification du patrimoine mondial
 - e) Sensibiliser au patrimoine mondial : centrer la communication sur la durabilité
7. Deux sortes de publics seront essentiellement visées : le grand public, avec des activités ouvertes et différents outils de communication, et les spécialistes du patrimoine mondial et partenaires concernés, avec les réunions thématiques et un rapport spécifique sur le Patrimoine et le développement.
8. Plusieurs Forums de jeunes sur le patrimoine mondial seront également organisés au niveau national et international, et notamment un Sommet de jeunes sur le patrimoine mondial à Greenwich, en liaison avec les Jeux Olympiques 2012 et organisé conjointement avec l'Équipe du patrimoine mondial du Littoral du Dorset.
9. Le Japon a exprimé le souhait d'accueillir l'événement final de clôture de l'année de l'Anniversaire, le 16 novembre 2012.

C. Prix du patrimoine mondial

10. Comme composante spéciale des célébrations de cet Anniversaire, le Centre du patrimoine mondial propose de créer et de lancer une récompense biennale, un Prix d'Excellence en gestion de sites du patrimoine mondial. Conformément à la réglementation de l'UNESCO sur les récompenses et prix, une étude de faisabilité va être préparée et soumise à la Directrice générale, pour soumission ultérieure au Conseil exécutif et à la 36e Conférence générale de l'UNESCO en 2011. Cette étude de faisabilité sera commandée par le Centre du patrimoine mondial en partant du principe que le Prix sera établi en synergie avec un ou plusieurs partenaire(s) extérieur(s), selon des modèles du même genre inspirés par d'autres récompenses accordées par l'UNESCO.
11. Les objectifs du Prix seraient les suivants :
 - a) Reconnaître et récompenser les sites du patrimoine mondial attachés à l'excellence de leur gestion ;
 - b) Faire connaître et célébrer les meilleures pratiques et les succès en mettant en exergue les exemples figurant parmi les candidatures du Prix ;
 - c) Créer une communauté dynamique en diffusant le savoir pratique et les connaissances spécialisées parmi les sites du patrimoine mondial, pour les aider à renforcer leurs capacités et à améliorer la conservation ;
 - d) Améliorer la sensibilisation à la *Convention du patrimoine mondial* et aux sites inscrits ainsi qu'à l'importance de leur préservation, tout en favorisant le développement durable dans les communautés environnantes, au profit des générations à venir.
12. La première remise de prix pourrait s'effectuer lors de la cérémonie de clôture du 40e Anniversaire, le 16 novembre 2012.

D. Communication

13. Pour optimiser l'impact des célébrations, le Centre du patrimoine mondial travaillerait en partenariat avec une ou plusieurs société(s) de communication extérieure(s) pour créer une stratégie de communication spécifique, mettre au point des éléments visuels et aider les États parties à la gestion d'événements et à la conception d'activités de communication. La ou les société(s) seraient recrutées par appels d'offres et rémunérées par des fonds provenant du mécénat, ou par des royalties.
14. Il est prévu d'inclure les éléments suivants dans la stratégie générale de communication :

a) Journée du patrimoine mondial

Il est proposé d'institutionnaliser le 16 novembre comme Journée internationale des Nations Unies pour le patrimoine mondial à partir de 2012. Selon la réglementation des Nations Unies, il convient de prendre les mesures suivantes : promotion de l'idée par un État membre, recherche de soutien auprès des États membres, soumission d'un projet de résolution et présentation d'un projet pour décision par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'établissement d'une telle Journée devrait ouvrir de nombreuses possibilités de sensibilisation au niveau local, national et international, et contribuer à une meilleure prise de conscience de la nécessité de protéger le patrimoine de l'humanité.

b) Identité visuelle

Une identité visuelle spécifique serait créée pour le 40e Anniversaire, ainsi que des directives pour les utilisateurs, et notamment une charte graphique, des règles de gouvernance et de responsabilité d'utilisation pour les acteurs participant à l'organisation, ainsi qu'une coordination des différents éléments des célébrations.

c) Événements et expositions

Les États parties seront encouragés à organiser des événements et expositions associés au patrimoine mondial et pourront demander conseils et assistance à cet égard au Centre du patrimoine mondial et à son réseau de partenaires. De grandes expositions pourraient être organisées avec des photographes de renommée mondiale comme Sebastião Salgado et son projet *Genesis*. L'organisation *Our Place World Heritage Collection* continuerait à être l'un des principaux fournisseurs d'images de qualité et d'expositions itinérantes, en particulier au moyen de projets innovants engageant la participation de communautés locales par des actions de sensibilisation.

d) Publications

En plus d'une brochure présentant le thème principal et les événements liés aux célébrations à lancer au début de l'année de l'Anniversaire, le Centre du patrimoine mondial publierait plusieurs autres publications avec ses partenaires, notamment : un numéro spécial « Anniversaire » du magazine trimestriel *Patrimoine Mondial* ; une « édition spéciale » mise à jour de la publication coéditée en 2009 avec Harper Collins *Le patrimoine mondial de l'UNESCO – Un guide complet des lieux les plus extraordinaires*, en anglais, français, espagnol et d'autres langues ; un livre pour le grand public intitulé *Patrimoine et développement*, sensibilisant à la cause des sites du patrimoine mondial ; un DVD documentaire sur la *Convention du patrimoine mondial* dans les 6 langues de travail de l'UNESCO, pour distribution à tous les États parties à la *Convention* ; et un Rapport prospectif consécutif aux célébrations du 40e Anniversaire.

e) Produits commémoratifs

Un ensemble de produits commémoratifs conçus dans le respect de l'environnement et de la culture seront produits pour célébrer l'Anniversaire de la *Convention* et en assurer la promotion. La commercialisation de ces produits pourrait être étudiée avec BPI (le Bureau de l'information du public) et des partenaires extérieurs.

f) Site Internet

Un site Internet spécialement consacré au 40e Anniversaire sera créé et accessible par le site Internet du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org>). On pourra y trouver des informations concernant les célébrations, ainsi que des renseignements détaillés sur les événements, expositions, réunions, publications, produits et autres.

g) Couverture médiatique avec des partenaires

Les États parties seront encouragés à donner un large écho à l'Anniversaire et à nouer le dialogue avec des partenaires des médias nationaux et locaux pour renforcer la sensibilisation à la *Convention* au niveau national. Le Centre du patrimoine mondial travaillera avec des télévisions, radios, journaux internationaux, Internet et autres médias afin d'assurer la promotion de l'Anniversaire et des réalisations de la *Convention*. Des entretiens préliminaires sont en cours, notamment avec : *BBC Radio* ; la chaîne de télévision arabe *Al-Arabiya* pour la réalisation d'une série de documentaires sur le patrimoine mondial dans la région arabe ; *France Télévisions* pour un documentaire sur l'histoire de la *Convention du patrimoine mondial* et les enjeux actuels ; *National Geographic* pour un grand article sur la *Convention* ; et d'autres médias de la presse écrite pour des éditions spéciales sur le patrimoine mondial.

h) Presse

En plus de la couverture par les médias, des informations pour la presse seront disponibles par le canal de sources institutionnelles UNESCO/Centre du patrimoine mondial et incluront l'organisation de conférences de presse et d'ateliers dans les différentes régions du monde, en concertation avec les Bureaux hors Siège de l'UNESCO et les organismes de communication des États parties.

E. Ressources requises

15. Les États parties seront encouragés à organiser l'un des événements prévus sur le thème de Patrimoine et développement en 2012. Les organisateurs assureront la logistique des événements et fourniront un soutien aux activités générales de communication.
16. Le Centre du patrimoine mondial recherchera un financement extrabudgétaire complémentaire par le biais de partenariats et de fonds-en-dépôt, afin de soutenir la planification, la coordination et l'organisation des activités.

II. Projet de décision

Projet de décision : 34 COM 12B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Après avoir examiné le document WHC-10/34.COM/12B,
2. Prend note du projet de concept d'activités pour la célébration du 40e Anniversaire de la Convention du patrimoine mondial en 2012 ;
3. Accueille favorablement le thème « Patrimoine et développement » comme sujet central des célébrations ;
4. Se félicite du souhait du Gouvernement japonais d'accueillir l'événement final de clôture de l'année de l'Anniversaire, le 16 novembre 2012 ;
5. Encourage les États parties à concevoir et réaliser des activités pour assurer la promotion de l'Anniversaire ;
6. Invite le Centre du patrimoine mondial à trouver des sources de financement extrabudgétaire pour réaliser le programme d'activités ;
7. Approuve l'initiative de créer un Prix d'Excellence en gestion de sites du patrimoine mondial ;
8. Invite le Centre du patrimoine mondial à entreprendre les mesures nécessaires pour créer ce Prix conformément à la réglementation en vigueur à l'UNESCO ;
9. Invite le Centre du patrimoine mondial à rendre compte, dans le Rapport sur les activités du Secrétariat, de l'avancement réalisé dans l'organisation des célébrations du 40e Anniversaire, à la 35e session du Comité du patrimoine mondial en 2011.